





Réforme SBR: une approche intégrée des risques

Séminaire régional CGA - IAIS

Tunis, le 12 mars 2019



- La crise de 2007-2009 est à l'origine d'une véritable avalanche réglementaire avec pour objectif principal de rendre les institutions financières plus résilientes.
- Cette vague de réformes va impacter fortement le secteur des assurances à travers la mise en place de nouvelles normes réglementaires :
 - o Normes prudentielles : Solvency II (Europe), SBR (Maroc)...
 - Normes comptables internationales : IFRS 9 & IFRS 17
- Ces normes entraineront la mise en œuvre de projets majeurs et complexes au sein des compagnies d'assurances, impactant :
 - Bilans & Résultats
 - Structure des Fonds Propres
 - Stratégie d'investissement & Niveau des participations
 - Tarification des contrats

- Organisation & Ressources
- o Processus & modèles
- Système d'Information & Qualité des données
- Communication interne & externe



Solvabilité Nécessité d'un contrôle spécifique

Triptyque prudentiel

- Provisions Techniques : évaluation prudente des engagements & frais liés.
 - En pratique, cette évaluation doit être en moyenne supérieure au coût final des sinistres
- Placements financiers : adéquation des actifs aux engagements envers les assurés.
 - Couverture en montant et règles d'évaluation, de diversification, de dispersion
- Marge de Solvabilité: disposer de FP permettant de rester solvable, même dans l'éventualité d'événements futurs défavorables et non prévus.
 - Constituée du capital de la société et des PMVL sur les placements financiers
 - Supérieure à un niveau minimal « l'exigence de MS », calculé à partir d'une formule faisant référence aux primes, sinistres, provisions et aux dispositifs de réassurance

Limites du cadre actuel

- Méthode forfaitaire des ratios :
 - Aucun lien direct avec les risques encourus
 - Absence d'inclusion des risques associés aux placements et à l'adéquation actif/Passif
 - Peu de différenciation par branche
 - Prise en compte non satisfaisante de la réassurance
- Approche uniquement quantitative et insuffisamment prospective :
 - Nécessité de renforcer le dispositif de gestion des risques
- Mangue d'harmonisation entre les pays.
- Décalage avec les normes comptables internationales : IFRS 17.

Structure SBR

Pilier 1: Exigences quantitatives

- Evaluation des provisions techniques : Best Estimate + Marge de risque
- Placements en valeur de marché
- Exigence de capital de solvabilité requis : SCR
- Bilan prudentiel
- Classification des Fonds Propres éligibles

Pilier 2 : Activités de contrôle

- Gouvernance & Contrôle interne
- Fonctions clés
- Gestion des risques (ORSA)
- Application du principe de « personne prudente » à la place des limitations d'actif actuelles
- Processus de surveillance prudentiel

Pilier 3: Reporting & Information

- Exigences de publication d'information (transparence, discipline de marché)
- Exigences de reporting au Superviseur
- Principe de cohérence entre : information des annexes comptables/exigences pilier III / reporting au superviseur

Mesurer : suis-je solvable au sens du régulateur ?

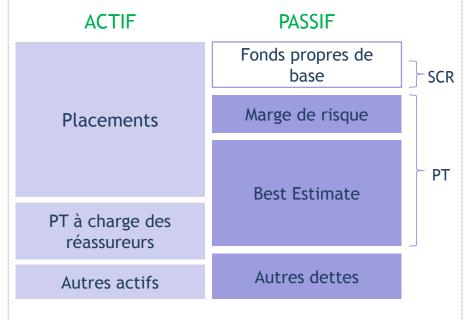
Gérer: suis-je solvable au sens de ma propre vision des risques?

Communiquer : ai-je bien expliqué tout ce que je fais pour maîtriser mes risques ?



Le pilier 1 | Exigences quantitatives

 Une analyse économique du bilan pour déterminer la richesse réelle : les FP sont obtenus par différence.



- La comparaison entre l'exigence de solvabilité et la richesse nette doit faire apparaître une situation dans laquelle l'organisme couvre ses risques dans X% des cas.
 - La métrique de risque n'est pas encore défini dans le projet marocain SBR

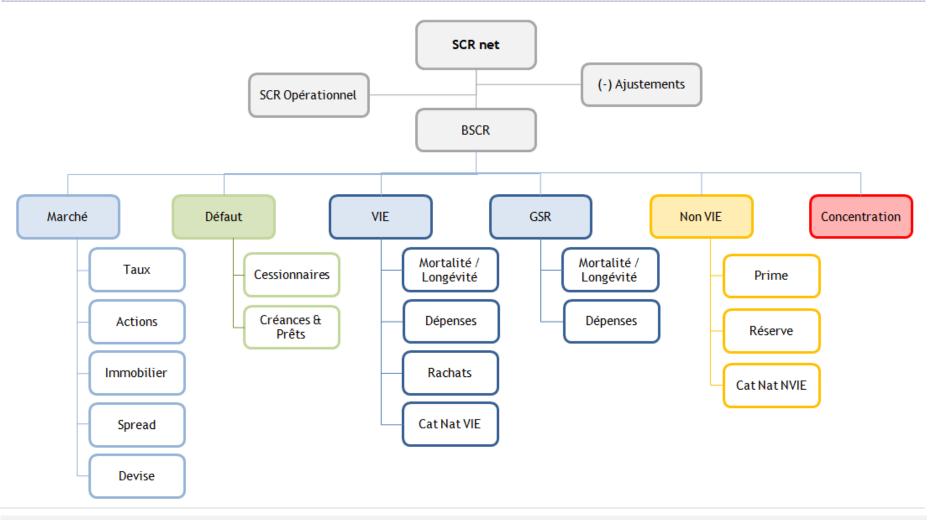
- Bilan prudentiel SBR différent des comptes sociaux et basé sur une valorisation économique.
- Evaluation en « valeur de marché » des actifs.
- Evaluation du Best Estimate des PT brutes et cédées et d'une marge de risque explicite :
 - Fin des provisions techniques « prudentes »
 - La valeur de transfert des passifs correspond à la somme des BE et RM
 - <u>Best Estimate</u>: Flux futurs probables rattachables aux contrats existants et actualisés suivant une courbe de taux sans risque de référence
 - Marge de risque : Coût du capital permettant de couvrir toutes les exigences de FP successives jusqu'à extinction des passifs
 - Le montant des provisions a un impact décisif sur les exigences de solvabilité et sur les FP

SCR: niveau de capital permettant d'absorber la réalisation des risques encourus

- Evaluation suivant une formule standard s'articulant autour de plusieurs modules de risque : agrégation bottom-up.
 - Mesurer séparément l'impact de tous les risques quantifiables : risques de marché, de souscription, de défaut et opérationnels
- Deux approches de calcul différentes :
 - Approche par scénario : application de chocs « instantanés » au montant d'actif et de passif
 - Chute des actions, baisse des taux, choc de mortalité, hausse de la sinistralité...
 - √ l'impact est ainsi mesuré par la variation des FP : Net Asset Value
 - Approche par facteurs : application d'une formule fermée calculant la charge en capital sur la base de paramètres standards

- Diversification entre les risques : matrices de corrélation pour agréger le SCR de chaque module et des sous-modules.
- Prise en compte de la réassurance dans la variation des Fonds Propres :
 - Elle génère néanmoins un risque de contrepartie
- Prise en compte des « management actions » dans le calcul des PT après choc.
- Ajustement pour capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.
- Sous Solvency 2, la métrique de risque retenue est une Value-at-Risk à 0,5%, horizon 1 an.

SCR : les facteurs de risque n'ont pas encore été quantifiés par l'Autorité





Les Fonds Propres sont composés de FP de catégorie 1 et de FP de catégorie 2 :

FP1 + FP2 ≥ SCR & FP1 ≥ 70% * SCR

FP catégorie 1	FP catégorie 2
(+) Capital social appelé et versé	(+) Réserve de réconciliation (si positive)
(+) Fonds d'établissement & Emprunts pour augmentation liés	(+) Capitaux appelés non versés
(+) Primes d'émission, de fusion, d'apport	(+) Dettes subordonnées
(+) Ecarts de réévaluation	- Durée déterminée ≥ à 5 ans
(+) Réserve légale & Réserves non liées à des engagements	- Non financées directement/indirectement par l'entreprise
(+) Report à nouveau	- Aucun dispositif de rehaussement du rang de subordination des créances
(+) Résultat net de l'exercice & en instance d'affectation	
(+) Dettes subordonnées :	
- Durée indéterminée	
- Non financées directement/indirectement par l'entreprise	
- Non rémunérées sur les bénéfices distribuables de l'entreprise	
- Aucun dispositif de rehaussement du rang de subordination des créances	
(-) Montant de la valeur de ses propres actions détenues par l'entreprise	
(-) Dividendes, distributions et charges prévisibles	
(-) Engagements donnés hors bilan au cas par cas	

(-) Participation dans une entité financière dépassant un seuil fixé par l'Autorité

(-) Réserve de réconciliation (si négative)



- Nécessité d'encadrer l'évaluation des Provisions Techniques : elles représentent une part essentielle du bilan prudentiel
 - Approche réglementaire vs Liberté de modélisation
 - Qualité des données & Segmentation
 - Cohérence des hypothèses avec l'expérience et la situation propre de l'institution :
 - √ Réaliser des tests de sensibilité
 - Possibilité de recourir aux « dires d'experts »
 - Modélisation des frais récurrents en adéquation avec les frontières des contrats
 - Intégrer les « Management actions » dans l'évaluation des risques Vie, compte tenu de l'expérience et de la stratégie réelle
 - Difficulté de contrôler les approches stochastiques :
 - √ GSE, estimation des paramètres...

Modélisation des risques financiers :

- Valorisation de l'immobilier et du Non Coté
- Mise en transparence des OPCVM
- Ajustement des chocs en fonction de la situation du marché financier et de la géographie du capital
- o Problématique des notations externes
- Définition des « groupes » et actifs « stratégiques »
- Evaluation des Impôts Différés (ID) :
 - Test de recouvrabilité & Capacité d'absorption des pertes par les ID
- Evaluation des capitaux de solvabilité requis :
 - o Formule Standard vs Modèle Interne
- Classification des Fonds Propres



Le pilier 2 | Exigences qualitatives

- Le Pilier 1 permet d'offrir une image fidèle de la situation de solvabilité de l'entreprise à l'horizon d'un an.
- Toutefois, une telle image n'a d'intérêts que si elle s'accompagne :
 - D'une gouvernance garantissant une gestion saine, prudente et efficace de l'organisme (exigence de compétence, prévenance des conflits d'intérêts...)
 - De dispositifs de contrôle interne garantissant la fiabilité de l'information permettant d'alimenter le Pilier 1
 - O D'une gestion fine des risques pris par l'entreprise et adaptée à son profil de risque
 - D'une vision ne se limitant pas à un horizon d'un an : prise en compte de la dimension prospective sur l'horizon du plan stratégique

- Le Pilier 2 : projet transverse, mobilisateur et porteur de changement reposant sur :
 - Une architecture informatique robuste assurant la qualité des données
 - Une implication de l'ensemble de l'organisme (opérationnel, gouvernance, etc.)
 - La description de politiques et processus clairs





- Une structure organisationnelle transparente et adéquate :
 - Responsabilité ultime du CA/CS
 - Exigences de compétence et d'honorabilité
 - Politique de rémunération & plan de continuité de l'activité
 - Mise en place de fonctions clés dotées de responsables clairement identifiés :
 - √ Gestion des risques
 - √ Fonction actuarielle
 - ✓ Audit interne
 - √ Vérification de la conformité
- Une répartition claire et séparation appropriée des responsabilités :
 - Principe des « quatre yeux »
 - Séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle

Un dispositif efficace de transmission des informations

- Qualité de données & Système d'information
- Lignes de reporting interne claires et identifiées
- Communication « top-down » et « bottom-up »

• Des fonctions clés :

- Intégrées à la structure organisationnelle et aux processus de prise de décisions
- Rattachées au Directeur général avec un accès possible au CA/CS
- Libres de s'exprimer et indépendantes des fonctions opérationnelles
- Disposant de ressources, de l'autorité et de l'expertise nécessaires
- Ayant un accès non restreint à l'information
- o Fournissant chacune un rapport spécifique



ORSA (Own Risk and Solvency Assessment): l'outil « clé » du Pilier 2 au cœur de la gestion des risques

- Outil de pilotage et de prise de décision :
 - Outre la composante calculatoire, il est primordial que des échanges aient lieu entre les parties prenantes : AMSB, fonctions clés, métiers...
- Processus essentiellement prospectif aboutissant à au moins 3 évaluations :
 - 1) Evaluation du Besoin Global de Solvabilité : BGS
 - 2) Evaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR et des exigences concernant le calcul des PT
 - 3) Evaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR
- Doit être mené de manière régulière, a minima tous les ans.

- Une évaluation exhaustive des risques :
 - Dans le cadre/horizon du plan stratégique
 - Traduite en besoin de capital et « budget » de risque pour les activités (allocation de capital)
 - Confrontée avec les hypothèses de mesure des risques du SCR
 - Assortie d'un plan prévisionnel de financement de ces besoins et d'une analyse de la qualité des fonds propres disponibles
- Du simple stress test au modèle de capital économique très sophistiqué :
 - Assure que le risque et la gestion du capital sont systématiquement associés aux décisions importantes
 - Rend compte de l'efficacité des mesures et des contrôles

Les principales évolutions par rapport à l'existant « en moyenne »

- Démonstration attendue du lien avec les décisions stratégiques, et des réactions du management aux dépassements de limites.
- Plus grande formalisation de l'appétence au risques et du lien avec les limites de risques, et la gestion « au quotidien ».
- Une plus grande traçabilité des résultats chiffrés, et une cohérence avec le reporting interne.
- Le choix des scénarios de stress et les hypothèses des modèles doivent être justifiés et traçables, et validés par le management.

- Une bonne connaissance des sensibilités aux différents paramètres influençant la mesure des risques et de la solvabilité.
- La description des processus, des rôles et responsabilités, un engagement plus fort du CA/DG.
- Formalisation de politiques écrites, au moins sur : gestion des risques, contrôle interne, audite interne, externalisation, reporting, diffusion publique d'information...
- Travaux relatifs au Pilier 2 en perpétuelle évolution au gré des évolutions de l'organisation des risques.



- Désignation des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés :
 - Critères d'évaluation individuels & collectifs : honorabilité, compétences, expérience, disponibilité...
 - Principe de proportionnalité dans l'évaluation
 - o Problématique du cumul des mandats/fonctions
 - Contrôle des postes vacants : notification, durée, dispositif temporaire...
 - Cas spécifique des membres du CA/CS
- Problématique du contrôle prudentiel des groupes :
 - Responsables groupe vs solo avec des rôles distincts et une interaction établie
 - Calcul & Disponibilité des Fonds Propres

Externalisation :

- Contrôle étroit des activités sous-traitées :
 - ✓ Qualité du prestataire
 - ✓ Respect des obligations de l'entreprise
- Accès effectif à toutes les informations relatives à la fonction/activité sous-traitée
- Contrôle de la formalisation des politiques écrites et leurs diffusion effective au sein de l'organisme.
- Contrôle du rapport ORSA :
 - Lien avec le plan stratégique et formalisation de l'appétence, tolérances et limites suivant le profil de risque de l'organisme
 - Méthode, hypothèses et scénarios réalistes et suffisamment sévères
 - Contient les trois évaluations décrites dans la réforme prudentielle

Objet : transmettre l'information financière aux superviseurs (autorités de contrôle) mais aussi au public (assurés, actionnaires, professionnels du métier...)

⇒ La transparence

Les informations devront permettre d'apprécier la situation financière et l'état de solvabilité de l'organisme d'assurance

⇒ La cohérence

Les informations devront être compréhensibles et cohérentes avec les éléments présentés aux différents utilisateurs

⇒ L'homogénéité

Les mêmes états de reporting sont demandés aux organismes d'assurance

⇒ La traçabilité

Les organismes d'assurance devront prouver la fiabilité de toutes les informations utilisées